

print

Disparition de Jacques Vergès: Le talentueux pourfendeur d'une justice à deux vitesses

De [Chems Eddine Chitour](#)

Global Research, août 21, 2013

Url de l'article:

<http://www.mondialisation.ca/disparition-de-jacques-verges-le-talentueux-pourfendeur-dune-justice-a-deux-vitesses/5346515>

« *Je veux montrer par une série d'exemples comment la justice est injuste. Comment elle est extrêmement sévère et désinvolte avec les pauvres, les faibles, et comment elle est obséquieuse, complaisante, avec les puissants.* » Jacques Vergès (« *Malheur aux Pauvres* », ouvrage paru en 2006

Jacques Vergès est mort. La première dépêche donne le ton de ce que sera l'information en boucle: Le défenseur controversé de Klaus Barbie est mort. Toute une carrière est résumée en deux mots: une carrière discutable controversée et la défense d'un criminel nazi. Jacques Vergès aura été, comme nous allons le voir, la mauvaise conscience de la justice française du «politiquement correct» et des lignes rouges à ne pas dépasser sous peine de bannissement et de mort sociale Jacques Vergès «l'Avocat du Diable» a tiré sa révérence dans la chambre, même, où Voltaire, est mort.

La similitude, le croyons- nous, n'est pas de mise. «On attribue écrit Zineb Dryef, à tort à Voltaire la phrase «je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire»! Il ne l'a même jamais dit. (...)Voltaire, défenseur de la liberté d'expression illimitée? Une supercherie, nous répond la Société Voltaire: «Ce n'est pas du tout lui cette phrase. Prenons le credo chrétien qu'il a toujours combattu. Ou les Jésuites. Il ne les aurait jamais défendus.» (1)

On peut même ajouter que les acteurs du *siècle des Lumières* étaient, pour certains, des négriers qui avaient des actions dans les compagnies des Indes qui faisaient le commerce du bois d'ébène (Les esclaves noirs) à l'instar de Montesquieu – le père de *l'Esprit des Lois*- qui recommandait de faire travailler les noirs en cadence pour respecter la lenteur de leur cerveau ; Voltaire n'est pas en reste quand il décrit le noir-« Il n'est permis qu'à un aveugle de douter que les blancs, les nègres, les Albinos, les Hottentots, les Lapons, les Chinois, les Américains soient des races entièrement différentes. Leurs yeux ronds, leur nez épaté, leurs lèvres toujours grosses, leurs oreilles différemment figurées, la laine de leur tête, la mesure même de leur intelligence, mettent entre eux et les autres espèces d'hommes des différences prodigieuses. Et ce qui démontre qu'ils ne doivent point cette différence à leur climat, c'est que des nègres et des négresses transportés dans les pays les plus froids y produisent toujours des animaux de leur espèce. La plupart des Nègres, tous les Cafres, sont plongés dans la même stupidité, et y croupiront longtemps. » (2)

Il y a donc, beaucoup à dire concernant « *Le Siècle des Lumières* » qui fut à bien des égards, un *Siècle des Ténèbres* pour les peuples qui furent éblouis par les lumières au point d'en avoir perdu la liberté !! L'analogie sur ce plan avec Voltaire n'est pas à l'avantage de Jacques Vergès qui fut de loin plus engagé que François Marie Arouet dit Voltaire.

Qui est Jacques Vergès?

On a tout dit sur Jacques Vergès et sur son parcours atypique. D'entre toutes les passions de Jacques Vergès pour la justice et la liberté deux se distinguent : Retenons d'abord que c'est un gaulliste de la première heure qui s'est battu pour une certaine idée de la France mais qui a combattu cette France dans sa dimension impérialiste et coloniale. Il ne pouvait accepter que son pays soit occupé, avec pour tout bagage, son baccalauréat et sa jeunesse, il part à Londres rejoindre de Gaulle pour se battre, il termine la guerre à moins de vingt ans avec le grade de sous officier. Nous y reviendrons.

Sa deuxième passion fut la lutte pour l'indépendance de l'Algérie : «Le mois d'avril 1957 écrit Franck Johannes, est un tournant. Me Vergès, qui n'a que dix-huit mois d'expérience lorsqu'il est appelé en Algérie pour défendre une jeune militante du FLN, Djamila Bouhired. «Entre les Algériens et moi, ce fut le coup de foudre», a indiqué l'avocat. Avec Djamila aussi, qu'il épousera quelque temps plus tard. La jeune poseuse de bombe est condamnée à mort – puis graciée(...) il n'y a rien à attendre de la connivence des avocats avec des magistrats qui ne représentent que l'ordre colonial. Vergès crache son mépris pour une justice qu'il récuse, et finalement, accuse ses accusateurs. Son courage et son insolence lui valent un an de suspension du barreau, en 1961, mais pour le FLN, c'est un héros.» (3)

La défense de rupture fut en effet, rendue célèbre lors du procès de Djamila Bouhired, le FLN plaçant le combat sur un autre plan que celui du droit colonial. Par la suite, Me Jacques Vergès a formalisé la défense de rupture qui se définit comme la stratégie judiciaire consistant à jouer l'opinion publique contre l'institution de la justice. Ce faisant, il discréditait l'accusation comme raciste et parvenait à atteindre les préjugés de l'opinion publique, flattée de pouvoir prendre la cause d'une erreur judiciaire motivée par le racisme.(4)

Dans le même ordre, écrit Gilles Gaetner «Nous voilà au printemps 1957, en pleine bataille d'Alger. Contestant la légitimité du tribunal, «sourd et aveugle» selon lui, il place la défense de sa cliente dans un cadre algéro-français et non pas dans un cadre franco-français. En clair, aux yeux de l'avocat, l'Algérie constitue déjà une nation.» (5)

L'admirateur de De Gaulle

Rappelons qu'à l'âge de 17 ans, le jeune Vergès s'est engagé aux côtés de De Gaulle à Londres. «Si j'ai rejoint la France libre, c'est que je conservais en moi l'image d'une France idéale, celle que l'école laïque m'a inculquée, mère des arts, des armes et des lois. Je ne pouvais me résigner à ce qu'elle disparût sous la botte allemande.» Si vous lisez les Mémoires de l'amiral Philippe de Gaulle, vous y constaterez que je suis cité parmi ceux dont le Général a approuvé l'action contre la torture, tant du côté du général Pâris de Bollardière que de celui du colonel Barberot. Après le procès de Djamila Bouhired, le général de Gaulle m'a adressé, dans une lettre manuscrite, son «fidèle souvenir». (6)

Justement, Maître Vergès mentionne avec un sourire qui trahit son admiration que «le général (de Gaulle) m'a assuré de son fidèle souvenir et il ne voyait pas de contradiction avec le combat mené sous ses ordres.» Citer le général de Gaulle est opportun, car ce dernier est indéniablement lié au dénouement de la Guerre d'Algérie. (...) S'il est évident que Jacques Vergès tient le général de Gaulle en estime, on pourrait croire que l'ancien avocat de Klaus Barbie serait critique de la façon avec laquelle le premier président de la Ve République a géré les «événements» en Algérie. Il en est tout autre. Pour expliquer les actions de De Gaulle, Jacques Vergès utilise les mots du père fondateur de la Chine communiste et le président chinois de l'époque, Mao Zedong. Mao, au cours d'une rencontre avec la délégation algérienne, avait déclaré: «Il a un héritage et il veut le garder,

c'est un réflexe normal. C'est un militaire donc il utilise l'armée. Il veut rendre un grand rôle à la France dans le monde et quitter le protectorat américain. La guerre d'Algérie est donc un boulet pour lui et l'empêche d'agir, de sorte que si vous lui tenez tête politiquement, il vous accordera l'indépendance.» (7)

Michel Debré, Premier ministre du général de Gaulle, dira que le collectif dont il est le leader, est «plus dangereux qu'une division». A Alger, après l'indépendance, Jacques Vergès crée Révolution Africaine. Dans le n°2 de l'hebdomadaire, il rend un vibrant hommage à Abdelkrim al-Khattabi qui venait de décéder au Caire. Le «Lion du Rif»,écrit-il, a démontré «à nous, hommes de couleur, que l'impérialisme n'était pas invincible». Il signe l'article de son nom de guerre: Mansour(Le Victorieux)».(8)

Les hommages

Paradoxalement, le silence de la classe politique en France est incompréhensible. Ignoré des gaullistes lui qui admirait De Gaulle, il est tout aussi ignoré de la gauche molle, voire même du Parti communiste mis à part ses collègues du barreau qui furent souvent ses adversaires dans les procès. «Rebelle», «monstre sacré», «provocateur»... L'avocat des causes nobles s'est rendu célèbre en plaidant pour des personnages que la doxa occidentale catalogue comme controversés car ils ne répondent pas à la norme. Pour Me Christian Charrière-Bournazel, président de la conférence des bâtonniers, «l'un des monstres sacrés de la profession». Seul le Parti communiste réunionnais, fondé par Paul Vergès, a rendu un hommage fort à l'avocat. Un autre paradoxe, la majorité des hommages est venu de collègues qui ont eu à le combattre concernant l'affaire Barbie. «Il n'y a pas beaucoup de géants au barreau, mais lui incontestablement en était un», avec «une période glorieuse quand il défendait le FLN algérien et une moins glorieuse quand il a commencé à défendre des mouvances terroristes comme la bande à Baader», a jugé Me Georges Kiejman

L'hommage tiède de l'Algérie envers ce géant

En Algérie, nous avons la mémoire courte, notamment envers celles et ceux des Européens qui se sont voulu algériens jusqu'à leur mort. Pourtant, après la perte de Pierre Chaulet, c'est une autre douloureuse nouvelle pour nous Algériens. Notre pays devrait rendre l'immense hommage qu'il mérite pour avoir épousé la cause de la révolution et s'être mis au service de la défense de tous les combattant(e) arrêtés pendant la lutte de Libération. En janvier 2013 à Paris, il a été honoré par l'Algérie pour ses nobles actions «envers la cause nationale et son engagement en faveur du combat libérateur du pays. Emu par la distinction, l'octogénaire s'est félicité, dans un entretien à l'APS, d'une marque de fraternité qui le touche beaucoup «Que cela intervienne cinquante ans après l'Indépendance de l'Algérie me fait beaucoup plaisir car cela prouve que le lien de fraternité est durable avec le pays», avait-il dit.

On se rappelle qu'en mars 2006, la conférence nationale des avocats l'avait décoré à l'instar de la médaille du Mérite du bâtonnat.

Les bonnes causes de Jacques Vergès

Durant sa carrière, Jacques Vergès a défendu de nombreuses personnalités politiques de premier plan, qui sont naturellement condamnées par la doxa occidentale au nom d'une certitude: l'homme blanc occidental a toujours raison. On peut citer Ilich Ramírez Sánchez, dit Carlos, dirigeant du Front populaire de libération de la Palestine dans les années 1970; Roger Garaudy, écrivain français antisioniste; Laurent Gbagbo, président de la République de Côte-d'Ivoire. Justement, nous ne pouvons passer sous silence une autre affaire celle de la

défense de Klaus Barbie chef de la police de sûreté allemande à Lyon durant la Seconde Guerre mondiale. Sur le site Egalité et réconciliation, nous lisons quelques extraits de la plaidoirie: «La parole est à la défense. Maître Vergès d'abord. Puis il cède la parole à son confrère du barreau de Brazzaville, maître Jean-Martin M'Bemba, puis à maître Nabil Bouaïta qui évoquent les massacres perpétrés dans tous les pays du monde, en France, en Algérie, à Sabra et Chatila. Ce qui provoque des réactions violentes des avocats des parties civiles.» (9)

Jacques Vergès déclare à propos du procès Barbie: «À Lyon il y avait une mise en scène incroyable. Vous avez une salle des pas perdus transformée en tribunal, avec 700 places. pièce. [...] Euphorisant. Se dire qu'ils sont 39 et moi je suis tout seul. Cela veut dire que chacun d'eux ne vaut qu'un quarantième de ma personne. En face ils se disaient, qu'est-ce que ce salaud va encore inventer aujourd'hui? Et on attendait avec impatience l'invention du salaud et comme le salaud a de l'imagination, chaque jour il inventait une affaire nouvelle.» Pour sa part, Maître Brahimi (avocat algérien) ajoute: «Personne d'autre n'eut été capable de faire ce qu'il a fait. Il a fait dérailler une immense machine qui a voulu faire du procès Barbie le procès de l'Holocauste, mais en fermant à double tour tout ce qui pouvait attirer le regard sur les crimes contre l'humanité commis en Algérie, en Afrique noire, l'esclavage, etc.» Barbie sera condamné le 4 juillet 1987 à la prison à perpétuité «pour la déportation de centaines de juifs de France et notamment l'arrestation, le 6 avril 1944, de 44 enfants juifs et de 7 adultes à la maison d'enfants d'Izieu et leur déportation à Auschwitz». (10)

La légalité internationale pour Jacques Vergès

Pour Jacques Vergès interviewé par la journaliste Sylvia Cattori à propos de la légalité internationale il énumère dans le cas du procès de Slobodan Milosevic les dérives: «Le Tribunal pénal international est une institution illégale qui a été décidée par le Conseil de sécurité qui n'a aucun pouvoir judiciaire. On ne peut pas déléguer un pouvoir que l'on n'a pas. Seule l'Assemblée pouvait décider cela. Deuxièmement, ce tribunal n'a pas de loi. Pour le TPIY, il n'y a pas de code de procédure. (...) Troisièmement, ce tribunal s'occupe de faits antérieurs à sa création, ce qui est illégal. Cela s'appelle «la rétroactivité de la loi pénale», Enfin, pour couronner le tout, le tribunal accepte des dons: 14% du budget du TPIY proviennent de dons. (...) Que diriez-vous si vous deviez comparaître devant un tribunal payé par une chaîne hôtelière ou par une chaîne d'épicerie? (...) A propos de Guantanamo il est encore plus dur: «Vous avez entendu parler de Guantanamo. Quelle légalité!? Vous avez encore appris quelque chose qui est pire que Guantanamo: que des services secrets américains auraient, en Europe, des prisons où on envoie des gens pour y être torturés sans que cela se sache. (...) Les Etats-Unis détiennent des gens à Guantanamo en-dehors de toute légalité. Ces détenus ne dépendent même pas de la loi américaine. On a vu également, à la prison d'Abou Graib, comment la torture n'était plus un instrument d'interrogatoire mais un instrument d'abaissement de la dignité humaine. (...) une jeune Américaine rit en traînant par une laisse un homme nu agonisant, ce n'est pas pour chercher des documents, c'est pour l'assimiler à une bête. Là, nous assistons à une époque d'ensauvagement de l'humanité.» (10)

En souvenir de Jacques Vergès: le combat d'un homme pour la justice

Pour Jacques Vergès, même le criminel le plus abject a droit à une défense :«Un avocat déclare Jacques Vergès dans sa vision de la défense, est là pour défendre, comme un médecin pour soigner. (...) Plus l'accusation est grave, plus l'accusé a le droit d'être défendu et l'avocat, le devoir de le défendre. L'avocat, cependant, n'est pas un mercenaire, il a sa propre vie et ses propres convictions, et la défense qu'il propose à l'accusé doit en tenir compte. Pour Bush et Sharon, je suis partant

s'ils plaident coupables ».(10)

Lors d'une entrevue avec Maître Jacques Vergès, Philippe Labrecque raconte le combat de Vergès: «Rares sont ceux qui ont combattu pour la France sous les Forces françaises libres à partir de Londres lors de la Seconde Guerre mondiale pour ensuite être avocat de la défense pour les poseurs de bombes du Front de libération nationale (FLN) en pleine Guerre d'Algérie. Là où certains pourraient voir une contradiction, se battre pour la France libre et défendre le FLN sont complémentaires pour lui. En effet, la France possède un certain dualisme pour Jacques Vergès; «celle des droits de l'homme et celle du colonialisme», ce qui explique sa défense pour la France «de Monteil, Saint-Just, et de la Commune» et son combat contre «la France de Bugeaud.» (...) Le colonialisme officiel n'est plus, mais une certaine forme de néocolonialisme est toujours présente alors «qu'il y a un retour du colonialisme qui est pernicieux pour le prestige de la France». Le général de Gaulle, qui représente «la bonne conscience occidentale» d'après Jacques Vergès, reconnaissait tous les Etats et pratiquait la non-ingérence alors que son «héritage positif est en train d'être saboté» par une classe politique que Jacques Vergès voit comme représentant un déclin politique et intellectuel.» (7)

Du côté des faibles et des miséreux

On se souvient de la plaidoirie de Maître Vergès lors du procès de Omar Raddad, accusé du meurtre de madame Maréchal sans preuve réelle si ce n'est le fameux « Omar m'a tuer en lettres de sang ». Suite à une justice que Maître Vergès avait jugé injuste, Omar Raddad fut condamné. A la sortie de la salle d'audience, Maître Vergès eut ce jugement sans détour : «Il y a cent ans, on condamnait un officier car il avait le tort d'être juif. Aujourd'hui on condamne un jardinier car il a le tort d'être maghrébin»

Dans une interview remarquable de Sylvia Cattori, à l'occasion de la parution de son ouvrage : « Malheur aux pauvres » paru en 2006, l'avocat qui empêche de *tricher en rond* s'agissant de rendre justice aux miséreux a énuméré quelques affaires qui lui sont restées en travers de la gauche de la façon dont elles ont été traitées voire mal-traitées. Nous l'écoutons nous faire à travers cette interview l'économie de son ouvrage : « Je veux montrer par une série d'exemples comment la justice est injuste. Comment elle est extrêmement sévère et désinvolte avec les pauvres, les faibles, et comment elle est obséquieuse, complaisante, avec les puissants. Je prends comme exemple, entre autres, ce que l'on a appelé « les disparues de l'Yonne » : une dizaine de jeunes filles, d'origine pauvre, et handicapées, confiées à l'assistance publique, disparaissent les unes après les autres. Jamais, pendant dix ans, l'on n'a mené d'enquête. On a mis sur leur fiche « fugue », alors qu'en fait elles avaient été tuées par un individu qu'un rapport de gendarme avait pourtant montré du doigt. Le procès n'a eu lieu que vingt ans après. Je dis, au travers de ce cas, que si les jeunes disparues avaient été filles d'un médecin, d'un avocat ou d'un ministre, on aurait enquêté immédiatement et on n'aurait pas mis « fugue » sur leur fiche ».(11)

« Un autre exemple poursuit-il, que je prends, est celui d'une petite Anglaise, Caroline Dickinson, violée et tuée dans une auberge de jeunesse. Le juge a demandé l'ADN de tous les mâles du village dès la puberté. Il a procédé à 3600 recherches d'ADN, et il a trouvé l'assassin Sur une route dans l'île-de-Ré, au mois d'août, une jeune femme est tuée à midi trente. On a recherché les 200 personnes susceptibles d'être passées sur cette route. Les campeurs, les marchands. On a fini par trouver l'assassin ». (11)

« Je donne également l'exemple des milliards de pots de vin versés à propos de la vente de frégates à Taïwan. C'est établi, le fait n'est pas discuté. Quand le juge

demande des renseignements pour savoir à qui cet argent a été versé – parce qu'il n'y a pas de doute, l'argent a été versé sur des comptes numérotés en Suisse – on répond « secret défense ». Donc, personne dans cette affaire n'a été arrêté. Par contre, si vous allez au Palais de justice, vous verrez tous les jours des petits voleurs de portables et de bicyclettes qui sont jugés dans les dix minutes et qui sortent avec trois mois, ou six mois de prison.(11)

Conséquent avec lui-même Jacques Vergès n'est pas un naïf il déclare : « Je n'attends pas un changement immédiat. Mais j'entends dénoncer ces dysfonctionnements en m'adressant au public. Parce que, finalement, si l'on veut corriger ce qui se passe, c'est à l'opinion qu'il faut s'adresser, et non pas à l'institution judiciaire ». (11)

A une question de Silvia Cattori : « sur l'abrogation de la loi Fabius-Gayssot- Loi qui punit de peines de prison et d'une amende ce qui remet en cause la shoah , Jacques Vergès répond : « Pour l'abroger, on doit tenir compte de la majorité. Or la droite, en sa majorité, est pour cette loi. Cette loi porte le nom de Gayssot, qui est communiste, et a été défendue par M. Fabius qui est socialiste. Beaucoup d'historiens sont contre cette loi ; ils pensent que l'histoire relève du débat universitaire et non pas de la police. Et, en plus, c'est dangereux ; parce que lorsqu'on vous dit : « Si vous dites telle chose, vous serez poursuivi », cela veut dire que ce que je dis est grave, et que ce que je dis est certain. Cette loi ne permet pas de discuter par exemple des décisions de Nuremberg. Si le pape n'est plus infaillible, les juges de Nuremberg seraient infaillibles. C'est comme cela ».(11)

Que peut-on en conclure? Un Homme debout est mort. En dehors de l'hommage du président de la République devons-nous nous contenter de cela? Pourquoi le ministère des Moudjahine n'a pas réagi pour porter témoignage, et reconnaissance? Mansour, le victorieux, Jacques Vergès était autant que les autres qui sont morts pour la patrie un moudjahid. Quand allons-nous franchement honorer leur mémoire d'une façon honnête et assumée? Peut-on imaginer que des établissements des universités, des instituts, des centres de recherche portent leur nom?

Peut-on aussi penser à un Panthéon des Justes. Un monument où tous ceux qui ont eu à coeur de défendre l'Algérie pendant la colonisation durant la guerre d'indépendance ou qui ont apporté leur génie à la cause de l'édification soient à l'honneur. C'est à cette condition que l'écriture de notre histoire sera crédible et que nous pourrions l'assumer avec fierté.

Notes

1.Zineb Dryef <http://www.rue89.com/hoax/2011/04/14/arretez-avec-le-je-me-battrai-pour-vous-de-voltaire-199690>

2. <http://www.contreculture.org/AG%20Voltaire.html>

3.Franck Johannès http://www.lemonde.fr/disparitions/article/2013/08/15/l-avocat-jacques-verges-est-mort_3462241_3382.html

4. <http://hyperboree-apollo.blogspot.fr/2009/09/defense-de-rupture.html>

5. http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/les-mille-et-une-vies-de-me-verges_486870.html#x733sXmqgvZMWech.99

6.[http:// : lexpress.fr/culture/livre/entretien-avec-me-verges_820326.html#cEZ03ir1xllL5hC1.99](http://lexpress.fr/culture/livre/entretien-avec-me-verges_820326.html#cEZ03ir1xllL5hC1.99)

7.Philippe Labrecque http://quebec.huffingtonpost.ca/philippe-labrecque/jacques-verges-combat-justice_b_3767529.html

8. Gilles Munier <http://www.france-irak-actualite.com/article-la-mort-de-jacques-verges-une-vie-dediee-a-l-anticolonialisme-119563030.html>

9. <http://www.egaliteetreconciliation.fr/Document-la-plaidoirie-de-la-defense-au-proces-de-Klaus-Barbie-19624.html>

10. Sylvia Cattori: <http://www.mondialisation.ca/entretien-vec-maitre-jacques-verges-nous-assistons-a-une-epoque-densauvagement-de-lhumanite/5346101>

11. Interview de Jacques Vergès par Sylvia Cattori. <http://www.mondialisation.ca/entretien-avec-me-jacques-verges-malheur-aux-pauvres/5346187>

Prof Chems Eddine Chitour

Ecole Polytechnique Alger enp-edu.dz

Copyright © 2013 Global Research